

Consultation "promotion du BIM", les réponses à vos questions.

Q1: Quand une session est retenue sur la SOF, le FIAF propose de financer (dans la mesure où les participants sont éligibles), toutes les places de la session qui sont vendues ou n'achèterait qu'un certain nombre sur toutes les places disponibles?

RFAF : La SOF à proprement parler n'est que le nom d'une ligne budgétaire chez nous. Donc sans parler de la SOF (qui n'a pas de comportement propre en matière d'achat), cette consultation vise à repérer les actions qui répondent à notre cahier des charges, et pour lesquelles les places occupées par des salariés du secteur privé dont le statut est éligible seraient achetées directement par le FIAF. Donc oui, nous achetons ici des places.

Q2: Peut-il y avoir plusieurs organismes prestataires qui ont les mêmes prestations ou le FIAF sélectionne 1 prestataire par prestation?

RFAF : On sélectionnera toutes les actions qui nous semblent conformes à ce cahier des charges, dispensées par des OF enregistrés et par des formateurs agréés. Donc potentiellement on pourrait avoir des actions REVIT par exemple chez 5 prestataires qui se sont identifiés.

Q3 : Est-ce-que l'OF refacture au FIAF les places vendues et se charge de gérer son effectif seuil comme pour n'importe quelle session inter-entreprise ?

RFAF : Oui, la session a lieu normalement mais le coût de la place achetée par le FIAF n'est pas variable. Elle est indiquée dans la consultation et elle n'est pas facturée outrageusement pour pouvoir faire démarrer des sessions en mode dégradée. Le critère de coût sera examiné, nous avons déjà annulé des consultations pour lesquelles les coûts présentés n'étaient ou pas lisibles, ou jugés extravagants.